



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° DP / 2022_290
Du 26 août 2022
Portant sur une autorisation du domaine public

Services Police Municipale
Dossier suivi par ASVP
☎ 05 62 28 48 31
✉ asvp@condom.org

Le Maire de CONDOM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213.1 à L2213.6,

Vu le Code de la Route et l'instruction ministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'article 131.13 du code pénal,

Vu la demande présentée le **26 août 2022** par Madame POLONI Solange, présidente du **Marché Gourmand Italien**,

Considérant que dans l'intérêt de la commodité et de la sécurité publique, il y a lieu d'autoriser l'occupation du domaine public sur l'**Esplanade Jacques Chirac 32100 Condom**,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les exposants du **Marché Gourmand Italien** sont autorisés à occuper le domaine public sur l'**Esplanade Jacques Chirac**,

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ESPLANADE JACQUES CHIRAC

**Du samedi 03 septembre 2022 à 07h00
Au dimanche 11 septembre 2022 à 15h00**

ARTICLE 2 :

- Monsieur le Directeur Général des Services
 - Madame le Receveur Municipal
 - Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Condom,
 - Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Condom,
 - Monsieur le Chef de Police Municipale,
 - Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des prescriptions du présent arrêté dont ampliation est transmise au pétitionnaire.

Fait à Condom, le **26 août 2022**

Le Maire,

Jean-François ROUSSE

Le Directeur Général des Services

Thibault DUMARTIN